

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Déchets	Saint-Amandois (CHER)	Référence : D_01_18	Date : avril 2011

## Redevance dans le Saint-Amandois



<b>Historique/Contexte</b>	<p>L'impact de l'homme sur la nature n'est plus à prouver. Par un mode de tri responsable, l'individu peut, à son échelle réduire "son empreinte écologique" c'est à dire la trace qu'il imprime sur la planète.</p> <p>Constatant que chaque habitant a jeté en 2005, 371 kg/hab/an d'OMA (Déchets d'emballages + verre + Ordures ménagères Résiduelles), le SIRTOM a souhaité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la réduction des déchets, la diminution des quantités de déchets confiées aux collectivités et l'utilisation optimale des filières de valorisation des déchets ménagers (augmentation des quantités de déchets dirigées vers le recyclage et le compostage).</li> <li>- Maîtriser la hausse des coûts du service public déchets et en améliorer la transparence.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Début de l'application : le 1 janvier 2010
<b>Territoire</b>	<p>Le périmètre du Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Saint-Amandois (SMIRTOM), couvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 communes,</li> <li>- 10 Communautés de communes,</li> </ul> <p>Pour un total de 99 communes correspondant à une population de 61 000 habitants, soit une <b>densité de 27hab/km<sup>2</sup></b>.</p>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Par arrêté préfectoral du 5 novembre 2001, le syndicat se transformait et devenait le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Saint-Amandois (SMIRTOM).
<b>Partenaires</b>	<p>-collecteur : Société SITA centre Ouest, Agence Berry Limousin</p> <p>-Gestionnaire : Plastic Omnium</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer les tonnages des ordures ménagères résiduelles (OMR) pour maîtriser l'augmentation prévue (8,2 € à 40 € la tonne) de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),</li> <li>- Garder une TVA à taux réduit,</li> <li>- Optimiser la collecte,</li> <li>- Répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement sur le recyclage</li> </ul>



le Grenelle  
Environnement

	<b>Protéger la planète et l'avenir de nos enfants.</b>
<b>Travaux</b>	2,5 M€ TTC en 2009 pour : enquête, achat et mise en place des bacs, puces, équipement informatique des bennes, expertise et communication.
<b>Difficultés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication en moyens humains importante,</li> <li>- Opérations techniques financières compliquées (régime dérogatoire, 6 trésoreries différentes...),</li> <li>- Affichage visible du coût des déchets : facture spécifique pour chacun des propriétaires du montant de la redevance.</li> </ul> <p>Enfin le régime dérogatoire impactant le coefficient d'intégration fiscale (CIF), peut être un frein financier.</p>
<b>Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude de faisabilité en 2006,</li> <li>- Campagne d'information en 2007,</li> <li>- Information aux élus en 2008 ,</li> <li>- Organisation de 24 réunions publiques en 2009.</li> </ul>
<b>Principe de facturation</b>	<p>Le SMIRTOM doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et entretenir le fichier des usagers,</li> <li>- Émettre les factures avec leur mise en recouvrement,</li> <li>- Recevoir les questions et réclamations des usagers et y répondre,</li> <li>- Équilibrer le budget.</li> </ul> <p>La RI est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une partie fixe permettant de recouvrer 70% de la recette * sans risque pour la collectivité</li> <li>- une partie variable représentant 30 % du budget * autorisant ainsi un système incitatif</li> </ul>
<b>Financeurs</b>	<p>Subventions du conseil général du Cher et de l'ADEME,</p> <p>Participation des éco-organismes au fonctionnement, (barème E) : Eco-emballage, ADELPHE,</p>
<b>Politiques publiques de référence</b>	Loi Grenelle 2 : Mettre en place une gestion durable des déchets
<b>Finalités du développement durable</b>	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
<b>Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation des circuits de collecte : réduction des circuits (de 65 à 50) et des bennes OMR (de 13 à 8),</li> <li>- Diminution de la pénibilité du travail des ripeurs car 100% de la population est conteneurisée,</li> </ul>



# le Grenelle Environnement

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des tonnages OMR (40%),</li> <li>- Distribution de 8500 composteurs individuels (10 € par foyer),</li> <li>- Augmentation des tonnages de collecte sélective : + 19 % pour les journaux, revues et magazines, + 49 % pour les corps creux et + 6% pour le verre,</li> <li>- Augmentation des recettes de valorisation,</li> <li>- Baisse de 26 % des déchets collectés en porte à porte par usager,</li> <li>- Baisse de 22 % du prix de la collecte par habitant (de 107,70 € en 2007 à 84,10 € en 2010). Un foyer d'une personne économise 20 € et un foyer de 4 personnes économise 50 € sur sa facture de redevance incitative.</li> </ul> <p><b>Au résultat, le compte administratif laisse apparaître des recettes en forte augmentation.</b></p>
<b>Singularité</b>	<p>Particularité unique en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un seuil minimum facturable de 12 vidages minimum,</li> <li>- Un seuil maximum facturable de 36 vidages maximum.</li> </ul>
<b>Contacts</b>	<p>Contacts M. Bernard Jamet, Président du SMIRTOM St-Amandois &amp; Jean-Baptiste MERCHIER, Directeur - ZA - Avenue Gérard Morel - 18 200 DREVANT / Tel : 02 48 60 66 89</p>
<b>Rédacteur</b>	<p>Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50</p>